Mairie de CHANGY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf septembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Etaient présents : Messieurs Philippe GRIMAUD, Didier GUYADER, Madame Justine CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Isabelle MATILLON, Dominique TULOUP, Messieurs Patrice DUCHEZ, Guillaume LEFEBVRE, Damien BOIREAU, Pierre MOUTET, Mesdames Sandrine DUFOUR, Fabienne BASSO, Aurélie GADET, Stéphanie GARNON et Monsieur Amaury FAYET.
Absent : Néant.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice DUCHEZ

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Madame Justine CHEVALIER explique au Conseil Municipal que pour cette année scolaire 2026/2027, le Conseil Municipal sera composé de 10 membres.
Les élections ont eu lieu à l'école Aldebert le mardi 22 septembre après-midi. Les électeurs (élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2) devaient élire 2 CE2 et 1 CM.
Monsieur le Maire fait l'appel des membres du nouveau Conseil Municipal Enfants. Ont été élus, après deux tours :

- GIMEL GOUBY Charlotte (CE2) : 25 voix
- CHEVALIER LAHOUAZI Martin (CE2) : 24 voix
- ARGAUD Shanone (CEM2) : 15 voix

Ils rejoignent Maïly DURAND, Faustine GIMEL GOUBY, Lison GIMEL GOUBY, Valentin LASSAIGNE, Milyana MAUDUIT, Schadey MAUDUIT et Mia MORALES au sein du Conseil.

Les élus ont reçu leur écharpe tricolore, une pochette avec un cahier dont ils auront la page de garde à préparer, un stylo et quelques fournitures.

La première réunion du Conseil Municipal Enfants aura lieu le mardi 6 octobre, de 16h30 à 17h45, en mairie.

Le compte-rendu de la réunion du 21 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Ecole

Rentrée scolaire

Monsieur le Maire indique que 78 élèves ont fait leur rentrée le mardi 1er septembre 2026. Les quatre classes sont maintenues :

- Maternelles : 15 élèves
- GS-CP : 20 élèves
- CE1-CE2 : 22 élèves
- CM1-CM2 : 21 élèves

Le jeudi 3 seprembre à 11h30, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu à l'école Madame BAYET, Inspectrice et Monsieur DICKÉLÉ, Inspecteur d'académie, avec l'équipe enseignante. Ils ont apprécié l'école et la fonctionnalité de celle-ci, reconnaissent le dynamisme de l'équipe enseignante, mais ont également souligné la baisse des effectifs (baisse démographique généralisée) et demandé à la Directrice d'inscrire sur le logiciel ONDE les élèves de TPS.

Comission Ecole/CME

La commission Ecole/CME s'est réunie le jeudi 10 septembre. Madame Justine CHEVALIER fait le compte-rendu de cette réunion qui avait pour ordre du jour :

- Les aménagements pérennes à prévoir pour lutter contre les épisodes caniculaires subits et à venir
- Les travaux et nettoyages d'été : petits travaux d'électricité, changement d'un petit ballon d'eau chaude, nettoyages des vitres, tri dans les armoires des maitresses pour libérer de l'espace
- L'organisation des services périscolaires cantine et garderie : inscription à l'avance au service cantine ; constat de nombreux impayés ; les agents municipaux bénéficie d'un budget de 500 € pour le service garderie (achat de jeux, petits matériels et fournitures) ; remerciements pour le don d'un fer à repasser (pour des activités en garderie) ; prise de fonction d'une nouvelle employée, Sabrina Charrondière.
- Le renouvellement du CME : Projet annuel autour de la biodiversité locale (plantations avec un objectif de 80 arbustes, chauve-souris). Pour l'occasion, plusieurs acteurs seront sollicités.
- L'acquisition de 4 bureaux individuels d'occasion à une école qui a subit une fermeture

Madame Justine CHEVALIER indique qu'elle a reçu en Mairie, avec Amaury FAYET et Dominique TULOUP, Madame THEVENET Elodie de FiBois 42, au sujet de l'arbre « gagné » par Monsieur Didier GUYADER au Salon des Maires de la Loire. Fibois42 offre à la commune un budget de 400,00 € pour la plantation d'un ou plusieurs arbres. Il a été proposé de faire travailler le CME sur le sujet. Monsieur Béranger BOUILLOUX, agent ONF, a été consulté pour avoir des conseils sur les essences intéressantes à planter en

fonction du terrain choisi (choix orienté vers des arbres à production chataignier, tilleuls, cerisiers par exemple).

Interventions périscolaires Association Jeunesse et Sports

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association Jeunesse et Sports propose aux écoles du secteur des cycles d'activités « Jouons ensemble », autour de jeux collectifs et de jeux d'expression. Chaque cycle comprend cinq séances, pour un tarif de 100 €. Selon les effectifs et la taille de l'école, il est possible de mettre en place entre un et trois cycles.
Lors de la réunion de pré-rentrée avec l'équipe enseignante, ce sujet a été évoqué. Ni l'équipe enseignante, ni le personnel communal ne souhaitent maintenir ces activités, qui avaient lieu durant le temps méridien et qui généraient de nombreux conflits entre les élèves qui devaient être gérés ensuite, soit par les maîtresses, soit par notre personnel.
Aussi, Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé en réunion Maire-Adjoints de ne pas donner une suite favorable pour cette année scolaire 2026-2027.

RASED

Délibération n°10-01-2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de signer les conventions RASED pour la période 2026-2029.

Le RASED est un dispositif de l'Education Nationale qui intervient auprès des écoles publiques maternelles et élémentaires de notre commune. Il est constitué de trois membres : un psychologue scolaire, un rééducateur (aide les élèves qui ont des problèmes de comportement à l'école) et un maître d'adaptation chargé de l'aide à dominante pédagogique. Le RASED constitue un dispositif-ressource indispensable pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves en difficulté.

La participation est fixée à 10 € par classe pour chaque année scolaire pour le psychologue scolaire, et 10 € par classe et par année scolaire pour le maître d'adaptation, soit un total de 20 € au titre de chaque année scolaire. Une participation complémentaire une fois pendant la durée de la convention, d'un montant de 35 € par classe est demandée pour le renouvellement des tests de psychologie (généralement tous les trois ans). Elle devrait être demandée pour l'année scolaire 2027-2028.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Accepte de renouveler les conventions RASED pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029 ;
2) Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Remplacement sèche-linge

Monsieur le Maire indique que le remplacement du sèche-linge de l'école va devenir nécessaire. Des devis ont été demandés à PIXHALL, grossiste en électroménager et à REACTIVE, réparateur et revendeur d'électroménager à Pouilly Sous Charlieu.
Il faut compter un budget entre 450,00 € et 600,00 € pour remplacer la machine existante, qui date de 2013.

- Voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise THIVENT a réalisé les travaux de point à temps (réparation des fissures lorsque les routes ne sont pas trop abîmées) sur la route de la Varenne, le lundi 7 septembre, pour un montant de 3.350,00 € HT, soit 4.020,00 € TTC.

Les travaux de voirie 2026 pour le Domaine des Gatilles seront réalisés du 5 au 16 octobre prochain par l'entreprise PONTILLE TP (préparation la première semaine et pose des enrobés la suivante).

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la Commission Voirie qui a eu lieu le mercredi 9 septembre :

- Travaux Route de la Varenne
- Enrobé à froid Chemin du Haut du Bois : Produit acheté chez ETR et mis en place par les agents communaux
- Demande de devis pour la remise en état de la benne du camion IVECO
- Aménagement du délaissé RD8/RD307 : installation de deux tables sur dalle béton, création de six places de parking, et installation d'un panneau d'information.
- Investissements à venir : ont été évoqué : impasse du pigeonnier, parking de l'école, route du Haut du Bois, renouvellement ou pas du tracteur, chemin piétonnier du City stade jusqu'à la voie de chemin de fer, stabilisation de la partie entre le city stade et la route)

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un contrat à durée déterminé d'un an a été signé avec Monsieur Sébastien CHARRONDIERE, à compter du 28 septembre 2026, à temps plein.

- Bâtiments communaux

➢ *Eglise :*

Monsieur le Maire indique que l'entreprise BODET est intervenue le jeudi 3 septembre pour établir un devis afin de remettre à l'heure les cadrans. L'entreprise nous a proposé deux devis :

- Remplacement de la centrale de commande des cloches : 865,00 € HT soit 1.038,00 € TTC + contrat annuel d'entretien 838,80 € HT soit 1.006,56 € TTC
- Remplacement du renvoi central des horloges du clocher : 3.875,00 € HT soit 4.650,00 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'en réunion Maire-Adjoints, il a été décidé de faire appel à Monsieur Pierre-Yves BARTHOLLET, Horloger et Changynois, pour avoir son avis sur le mécanisme du clocher. Il a réussi à remettre à l'heure les cadrans. Pour l'instant, tout fonctionne. Les devis de l'entreprise BODET seront laissés sans suite.

Monsieur le Maire rappelle que la paroisse a équipé une porte d'église avec une serrure électronique. L'entreprise MR Création a terminé les travaux. L'église est maintenant accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi et dimanche de 8h30 à 19h30. Ces travaux sont à la charge de la paroisse.

Par ailleurs, les travaux de modification d'une porte intérieure dans le sas d'entrée ont également été réalisés par l'entreprise MR Création pour la somme de 428,40 € TTC, à la charge de la commune.

Des devis pour l'allumage automatique à détection de mouvement du sas d'entrée ont été demandé à l'entreprise SR Energie et Electricité Fessy-Biosset.

- *Salle d'animation rurale / Foyer Rural :*

Travaux de menuiseries/vitrages/stores

Monsieur le Maire indique que la Commission Bâtiments avait évoqué la remise en état des menuiseries et des stores de la salle d'animation rurale. Des devis ont été demandés à l'entreprise BOYER STORES et CIZERON.
La commission Bâtiments travaillera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

Tarifs salles communales

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer un prix pour la location du Foyer Rural aux associations d'intérêt intercommunal, comme les pompiers, l'Association Familles Rurales, l'ADMR, etc…

Délibération n°10-02-2026

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs de location des salles communales et propose de créer un tarif pour les manifestations des associations à intérêt intercommunal, comme les pompiers, Familles Rurales ou ADMR, par exemple :

SALLE D'ANIMATION RURALE
Associations communales :
Gratuité 1ère location
1 jour : …… 150,00 €
2 jours : …….. 230,00 €
Fête de l'école : ……...……...… Gratuité

Particuliers – Associations extérieures :
Habitants de Changy 2 jours : …….. 400,00 €
Associations extérieures 1 jour : ……...…... 455,00 €
Extérieurs et Associations extérieures 2 jours : …..... 600,00 €
Caution : …….. 800,00 €
Acompte : ……...……..…… 50 %

FOYER RURAL
Vin d'honneur - Apéritifs : …… 100,00 €
Habitants de Changy 2 jours : …….. 250,00 €
Associations intercommunales : ……..…… 150,00 €
Extérieurs et Associations extérieures 2 jours : …… 350,00 €
Associations communales : ……..…….. 100,00 €
Caution : ……..…….. 800,00 €
Acompte : ……..…… 50 %

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des salles communales de la façon définie ci-dessus, à compter 1er octobre 2026.

- *Ecole : Solutions de rafraîchissement*

Monsieur le Maire explique qu'afin de lutter contre les épisodes caniculaires appelés à se multiplier les prochaines années, il est possible de travailler sur deux axes, via les dispositifs mis en place par EDF, l'Education Nationale et Edurénov.

1- Un dispositif « Été 2026 » d'urgence : Mis en place par EDF, il permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraichissement, jusqu'à 400,00 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Si un équipement coûte moins de 400,00 €, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.
   Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande auprès de l'entreprise FESSY-BIOSSET pour la fourniture et la pose de 10 ventilateurs (2 par classe et en cantine, un gros ventilateur en classe maternelle et 1 gros ventilateur en garderie) pour la somme de 6.297,00 € HT, soit 7.556,40 € TTC. L'aide sollicitée s'élève à 3.760,00 €. Le reste à charge pour la commune est de 2.537,00 € + 1.259,40 € TVA, soit la somme de 3.796,40 €. Le dossier a été déposé sur la plate-forme internet dédiée le 28 septembre 2026.

2- Un dispositif « Solution durable » : en complément du dispositif Été 2026, ce dispositif permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10.000,00 € pour financer une partie du projet de rafraichissement d'une école. Ce dispositif est adossé au dispositif Edurénov de la Banque des Territoires et ACTEE et s'intégrera dans le parcours d'accompagnement des collectivités mis en place.
   Une étude thermique et un devis ont été demandés à l'entreprise MEN pour la mise en place d'un système de climatisation réversible avec un groupe extérieur et 10 unités intérieures (2 par classe pour les 4 classes + cantine). Le devis s'élève à 26.275,52 € HT soit 31.530,62 € TTC.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a créé également une aide « Acquérir et installer des équipements de climatisation ou de rafraichissement ». La subvention s'effectue au taux de 50% des dépenses éligibles, dans la limite de 10.000,00 €.

Monsieur le Maire précise que le plan de financement de la climatisation de l'école pourrait ainsi être le suivant :

Coût HT : ……. 26.275,52 €

Edurénov : …..…….. 10.000,00 €
Région : …… 10.000,00 €

Reste à charge : …..… 6.275,52 €
TVA : …… 5.255,10 €
TOTAL TTC : ……. 11.530,62 €

Compte-tenu des montants et de l'importance des travaux de climatisation, Monsieur le Maire propose de consulter d'autres entreprises.
La Commission Bâtiments travaillera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

- *Local associatif Boules*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Boule Changynoise concernant un projet d'agrandissement de leur local en créant un auvent contre la façade, de 4 mètres par 8 mètres. L'association est prête à participer financièrement à ce projet.
Monsieur le Maire indique avoir reçu, en Mairie, Monsieur Michel SERVAJEAN, secrétaire de l'association, afin de discuter plus précisément de ce projet.
Il s'agit d'un local communal. Monsieur le Maire souhaite que ce projet soit réalisé correctement afin d'améliorer l'utilisation de ce local par la Boule Changynoise, mais également par toutes les associations communales (comité des fêtes, classes, etc).
Une déclaration d'urbanisme devra être déposée avant tout commencement de travaux.
La commission « Batiments » travaillera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

- *Consultation vérification périodique des installations électriques et moyens de secours*

Délibération n°10-03-2026

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant la vérification périodique des installations électriques, moyens de secours et parafoudre des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, salle d'animation rural, local technique, école et église).
A ce jour, c'est la société SOCOTEC qui intervient sur la commune.
Les offres devaient parvenir en Mairie avant le 29 septembre 2026.

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

- ✓ Vérification périodique des installations électriques :
  - SOCOTEC : …… 800,00 € HT
  - BUREAU VERITAS : …..... 1.064,25 € HT
  - APAVE : …….. 690,00 € HT

- ✓ Vérification des moyens de secours :
  - SOCOTEC : ……. 360,00 € HT
  - BUREAU VERITAS : …… 540,00 € HT
  - APAVE : …… 390,00 € HT

- ✓ Parafoudre église :
  - SOCOTEC : …….. 150,00 € HT
  - BUREAU VERITAS : …… 329,00 € HT
  - APAVE : ……..140,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité :

1) De retenir la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques (800,00 € HT), des moyens de secours (360,00 € HT) des bâtiments communaux et du parafoudre de l'église(150,00 € HT).

2) Charge Monsieur le Maire de signer les contrats avec l'entreprise SOCOTEC.

- Cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Cimetière travaille activement sur le dossier de reprise des concessions en état d'abandon dans la partie « ancien cimetière ».
Madame Isabelle MATILLON indique que les concessions considérées en état d'abandon ont été ciblées. Le travail s'est concentré sur le plus ancien cimetière. 156 tombes concernées ont été recensées. Un état des lieux de chaque concession a été fait, avec prise de photos, et un PV sera rédigé pour chaque concession.
Des plaques seront également installées sur les concessions courant octobre.

Délibération n°10-04-2026

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'agrandir l'espace cinéraire situé dans le nouveau cimetière. Madame Isabelle MATILLON explique le travail de la commission.
Les agents communaux se chargeront de la pose de 7 cases-urnes : une case-urne supplémentaire sur les deux alignements déjà existants et création d'un 3ème alignement de cinq cases-urnes, pour faire un total de quinze cases-urnes, dont 8 déjà concédées.

Concernant les columbariums, l'extension de l'ancien par la pose d'un monument au-dessus étant trop onéreuse, la Commission propose l'installation de deux nouveaux columbariums 6 cases.

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium :

- PAIRE : …….. 5.550,00 € TTC
- PFG : …….. 4.120,00 € TTC
- SFT DESMARD : ……... 4.764,00 € TTC
- GRANITERIE DU FOREZ : ... 3.882,00 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Décide d'installer deux nouveaux columbariums 6 cases ;

2) Retient l'entreprise GRANITERIE DU FOREZ, pour la somme de 6.470,00 € HT soit 7.764,00 € TTC pour deux columbariums fournis et posés ;

3) Sollicite une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des enveloppe de solidarité.

COMPTABILITÉ

- Budget général : Décision modificative n°2

Délibération n°10-05-2026

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de d'ajouter les opérations « Acquisition de la saleuse », « Sécurisation carrefour central », « Installation des ventilateurs à l'école », « Agrandissement de l'espace cinéraire » et « Acquisition sèche-linge ». Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2026 et accepte la proposition présentée ci-dessus, à

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES INVESTISSEMENT		
D 215738-322 – Acquisition saleuse		+ 4.944,00 €
D 21351 – 329 – Installation de ventilateurs à l'école		+ 7.560,00 €
D 21316 – 330 – Agrandissement espace cinéraire		+ 9.000,00 €
D 2158-296 – Sécurisation carrefour central		+ 3.100,00 €
D 2181-331 – Acquisition sèche-linge		+ 600,00 €
D 2313-326 – Acquisition immobilière	- 20.204,00 €	
D 21831-328 – Tablettes école	- 5.000,00 €	
TOTAL	- **25.204,00 €**	**+ 25.204,00 €**

l'unanimité.

- Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'AFM TELETHON.
La discussion s'engage. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande, malgré tout l'intérêt des actions menées par cette association.

- ENEDIS – Indemnité de servitude

Délibération n°10-06-2026

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été signée en 2021 avec ENEDIS pour le passage en souterrain des câbles de raccordement éolien sur la parcelle C 2, au lieu-dit Vers Mont, appartenant à la commune.
Cette convention prévoit le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 122,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser le chèque de 122,00 € d'ENEDIS.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 122,00 € correspondant à une indemnité de servitude.

- Suppression de la régie d'avance garderie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécéssité de clôturer une régie d'avance garderie, inactive depuis 2020 puisque l'on règle maintenant par mandat administratif sur factures, les fournitures nécessaires au fonctionnement de la garderie.

Délibération n°10-08-2026

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juillet 2008 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits généraux ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de ces régies ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1) De supprimer la régie instituée par la délibération précitée à compter du 1er octobre 2026.
2) D'autoriser Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Roanne de procéder à l'exécution de la présente décision.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Délibération n°10-07-2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027.

Considérant la réforme de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027, année de fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;

Considérant l'avis favorable de Commission Communale des Impôts Directs réunie le 8 septembre 2026 ;

Considérant que le taux de cette taxe sera fixé par le Conseil Municipal en 2027, dans le cadre du vote annuel des taux de fiscalité locale de la collectivité ;

Cette taxe s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants au 1er janvier de l'année d'imposition, à l'exclusion des résidences secondaires, et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation (article 1409 du CGI adapté).

Elle concernera les logements vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Toutefois, plusieurs situations d'exonération ou de non-imposition sont prévues par les textes.
Ne seraient notamment pas concernés :

- les logements ayant été occupés plus de 90 jours consécutifs au cours de l'une des deux années de référence ;
- les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire, notamment en cas :
  - de mise en vente ou en location sans succès malgré des démarches effectives ;
  - de contentieux ;
  - de succession non réglée ;
- les logements nécessitant des travaux importants pour être rendus habitables ;
- les logements destinés à disparaître ou à faire l'objet d'une opération d'aménagement ;
- certains logements bénéficiant d'exonérations prévues par la réglementation fiscale.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'imposition erronnée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;

2) Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- Fiabilisation des éléments de confort des locaux d'habitation

Monsieur le Maire explique que les membres de la CCID ont également travaillé sur la fiabilisation des éléments de confort des locaux d'habitation.
En effet, les services de la DGFIP ont proposé à chaque commune de mettre en place un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque certains « éléments de confort » (ex : eau, électricité…) jugés essentiels aujourd'hui.
Cette proposition permettra d'améliorer l'équité fiscale sur l'ensemble du territoire et de fiabiliser les bases de la fiscalité locale, tout en améliorant le produit fiscal perçu par la collectivité.
La demande devait être faite auprès des services de la DGFIP avant fin septembre, pour un effet sur les bases 2027.
Suite à la réunion de la CCID du 8 septembre 2026, un courrier a été adressé par Monsieur le Maire aux services de la DGFIP le 9 septembre 2026. Monsieur EME Sylvain, Directeur Départemental des Finances Publiques, a accusé réception par retour de courrier daté du 15 septembre 2026, confirmant que les mises à jour effectuées dans le cadre de cette opération seront effectives dans les bases d'imposition 2027.

- Réunion CCID 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil que la prochaine réunion de la CCID aura lieu le 9 mars 2027 à 9h30 en Mairie. Monsieur ALARY, géomètre au cadastre, sera présent et conduira la réunion.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Rencontre avec les sénateurs

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, avec ses adjoints, Madame Cécile CUKIERMAN, Sénatrice de la Loire, le 8 septembre, en Mairie.
Monsieur Didier GUYADER a participé à un petit-déjeuner offert par Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, à Renaison, le 17 septembre.

- SIEL/SPIE, le 29 septembre 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu avec Monsieur Didier GUYADER, Monsieur CHENEVARD, du SIEL et Monsieur SITTERE, de l'entreprise SPIE, en charge de la maintenance de l'éclairage public.
Ce rendez-vous annuel avait pour objectif de faire un point sur la maintenance de l'éclairage public, d'évoquer les projets à venir et d'établir le procès-verbal récapitulant le nombre de foyers lumineux sur la commune.
Sur 117 points lumineux à Changy, 43 sont des sources LED. Le SIEL et l'entreprise SPIE ont annoncé que les 74 autres points lumineux ne pourront bientôt plus être réparés, la fabrication des lampes s'arrêtant en 2027.
Le SIEL travaille actuellement sur le chiffrage pour le remplacement des points lumineux concernés.

Monsieur le Maire indique qu'il confiera à la commission Voirie-Espaces publics, le soin de travailler sur ce projet car différentes options sont envisageables : coupures de nuit, abaissement de la puissance sur certaines heures, sectorisation, etc…

Cette réunion a également été l'occasion de signer avec la nouvelle équipe municipale, la mise à disposition du module de pilotage à distance de l'éclairage public.

- CCAS, le 15 septembre 2026

Madame Aurélie GADET fait le compte-rendu de la première réunion du CCAS qui avait pour ordre du jour :

- Planification des manifestations organisées par le CCAS :
  - Vœux : Samedi 9 janvier à 11h00
  - Repas des aînés : Samedi 16 janvier
  - Soirée théâtre : Samedi 3 avril
- Réflexion sur l'organisation d'une manifestation intergénérationnelle, type « fête des grands-mères »
- Banque alimentaire : présentation et recherche de bénévoles
- Dossiers particuliers

- Visite du SDIS Saint Etienne, le 19 septembre 2026

Monsieur Didier GUYADER et Madame Sandrine DUFOUR ont participé à la visite de l'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire. Le programme était le suivant :

- Présentation du SDIS (missions, budget, fonctionnement…)
- Focus sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI), la plateforme REMOCRA et le volontariat
- Visite de la salle opérationnelle (CTA-CODIS)
- Visite du centre de formation des sapeurs-pompiers (maison à feu)
- Visite de la plateforme logistique (atelier mécanique, magasin, pharmacie)

- Commission Information-Communication, le 28 juillet 2026

Monsieur Patrice DUCHEZ fait le compte-rendu de la réunion qui avait principalement pour but la préparation du ChangyInfos, qui a été distribué début septembre.
La prochaine réunion est prévue le 3 novembre à 18h45 afin de préparer le bulletin municipal.

- Commission Associations, le 24 septembre 2026

Madame Isabelle MATILLON fait le compte-rendu de cette rencontre. Elle a indiqué que la Municipalité soutient ses associations, qu'elles contribuent au « Bien vivre à Changy ».
Après avoir établi le calendrier de leurs manifestations 2027 et besoins de location des salles (foyer rural et salle d'animation rurale), les participants ont pu partager le verre de l'amitié.

- Fleurissement et cadre de vie dans la Loire, le 29 septembre 2026

Madame Isabelle MATILLON explique avoir participé à un atelier organisé par Loire Tourisme qui avait pour thème « Associer les habitants à l'embellissement de l'espace public ».
Il s'agissait de conseils pratiques et illustrés de FREDON AURA et de retours d'expériences pour la mise en place de deux actions : Distribution de graines pour

participer à la végétalisation des pieds de mur et chantiers participatifs de plantation, enherbement, débroussaillage…

ROANNAIS AGGLOMERATION

- CLECT, le 28 septembre 2026

Madame Fabienne BASSO fait le compte-rendu de la première réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Le rôle de la CLECT est d'évaluer la charge financière lors de transferts de compétence. L'objectif est d'assurer la neutralité et l'équilibre budgétaire. La CLECT intervient à chaque transfert de compétence.
La CLECT est chargée de fixer les attributions de compensation. Les montants ne sont pas indexés et il s'agit d'un sujet très sensible. La révision de ces montants ne peut intervenir que dans quatre cas de figure définis par la Loi.
Monsieur Jacques TRONCY, président sortant, a été réélu Président de la CLECT, ainsi que Monsieur Hervé DAVAL, réélu Vice-Président.
Deux dossiers devront être étudiés rapidement par la CLECT : la crèche de POUILLY LES NONAINS, et le transfert du CR4C.

- SCOT ROANNAIS, le 21 septembre 2026

Madame Fabienne BASSO fait le compte-rendu du séminaire des élus auquel elle a participé avec Monsieur le Maire.
Le SCOT est un document cadre, qui fixe, à l'échelle d'un bassin de vie (5 intercommunalités, 104 communes) et à long terme (environ 20 ans), la vocation des territoires et leur organisation.
Il s'agit d'un document de planification intercommunal qui fait le lien entre les différentes politiques publiques touchant l'urbanisme (habitat, déplacement, développement économique, environnement, organisation de l'espace…) afin d'assurer leur cohérence, dans une perspective de développement durable.
Le SCOT doit intégrer les contraintes de la Loi Climat et résilience – Zéro artificialisation nette : consommer moins d'espaces en l'utilisant mieux.

Madame Fabienne BASSO donne l'adresse du site internet du SCOT ROANNAIS afin d'approfondir le sujet, notamment la composition du SCOT (Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientation et d'Objectifs, Annexes) : https://scotduroannais.fr

- Conférence des Maires, le 10 septembre 2026

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de cette réunion qui avait pour ordre du jour :

- Présentation par EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) de leurs modes d'intervention : EPORA est un établissement public foncier d'Etat. Il intervient principalement sur des fonciers déjà urbanisés, historiquement sur les friches mais également de plus en plus sur les centres-bourgs. L'établissement acquiert le foncier, le requalifie puis le revend dans le cadre d'un projet défini avec la collectivité. Son intervention repose sur une convention avec la collectivité et peut concerner des opérations de différentes tailles.
- Présentation de l'étude de gisements fonciers conduite entre 2022 et 2024 par Roannais Agglomération : L'objectif était d'identifier et de qualifier le potentiel

foncier du territoire, en recherchant non seulement les surfaces disponibles mais également leur potentiel réel et leur destination possible. L'étude constitue un outil d'information et d'aide à la décision pour les communes. L'étude a identifié, près de 2 200 terrains potentiellement divisibles pour de l'habitat. Elle a également recensé 607 logements vacants, ainsi que 60 hectares de gisements fonciers disponibles à l'intérieur de l'enveloppe bâtie. Pour le foncier économique, 158 hectares sont ouverts à l'urbanisation et 85 hectares sont partiellement bâtis.

- Présentation de l'avancement des travaux d'élaboration du SCOT ROANNAIS : Le SCOT doit organiser le développement du territoire à une échelle intercommunale et sur une période d'une vingtaine d'années. Le document d'orientation et d'objectifs (D2O), actuellement en cours de finalisation, traduira les orientations stratégiques en prescriptions et orientations concernant notamment les constructions, l'accueil de population et l'organisation territoriale. Le SCOT privilégie le renouvellement urbain, les friches, les centralités et les secteurs déjà équipés. Il prévoit également une hiérarchisation de l'accueil économique, résidentiel, commercial et touristique. La disponibilité des ressources, notamment de l'eau, ainsi que la préservation des sols et des paysages doivent être prises en compte dans le développement du territoire. Le territoire a déjà réduit sa consommation foncière de 38 % par rapport aux périodes précédentes. L'objectif fixé reste toutefois une réduction de 50 % sur la période 2021-2031. Le plafond de consommation foncière indiqué pour cette période est de 288 hectares à l'échelle du SCOT.
  Calendrier : Une version définitive du SCOT doit être préparée à la fin de l'année 2026. L'objectif est d'arrêter le projet en avril 2027, puis d'engager les phases de consultation, d'enquête publique et de consultation des personnes publiques associées. L'approbation du SCOT est prévue en 2028. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) devra être mis en compatibilité avec le SCOT dans un délai d'un an après son approbation. Les principaux effets sur les volumes de logements sont davantage attendus à partir du prochain PLH.
- Questions diverses

- <u>Conseil Communautaire, le 24 septembre 2026</u>

Monsieur le Maire indique avoir participé au Conseil Communautaire qui avait pour ordre du jour :

- ***Ressources humaines :*** *Convention-client avec l'UGAP ayant pour objet l'exécution de prestations de formation généraliste et IT sur étagère et prestations associées*
- ***Finances :*** *Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation*
- ***Administration générale :*** *Création et composition du comité des partenaires à la mobilité*
- ***Développement économique :*** *Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Roanne (SEMAR) - Rapport au Conseil communautaire - Exercice clos au 31/12/2025 ; Convention de prestation de services entre Roannais Agglomération et la Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Roanne (SEMAR) ; Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le pilotage du programme "LEADER LOIRE" - Programmation 2023-2027 ; Rapport de gestion de NOVIM - Année 2025 ; Soutien aux structures d'accompagnement et aux créateurs d'activités - Subvention 2026 à l'Association Initiative Loire ; Zone d'activités Les Royaux à Lentigny - Offre de concours de L'Artisan du Fourneau d'Art pour l'amélioration de la raquette de retournement ; Numériparc - Création d'un tarif spécifique de location ; Gestion du Scarabée - Equipement plurifonctionnel à vocations économique et évènementielle*

Concession sous forme de délégation de service public de type " affermage" - Avenant n°2

- ***Aménagement de l'espace communautaire :*** *Règlement transports urbains STAR - Service de Vélos à Assistance Electrique Biky ; Schéma directeur vélo 2022 - 2026 - Fonds de concours stationnements vélos à la Commune de Roanne ; Schéma directeur vélo 2022 - 2026 - Fonds de concours à la Commune St Vincent de Boisset - Stationnements vélo*
- ***Equilibre social de l'habitat :*** *PLH 2025-2030 - Fonds de concours pour l'adaptation d'un logement communal - Notre Dame de Boisset ; PLH 2025-2030 - Attribution de subventions au titre du cofinancement des aides ANAH*
- ***Politique de la ville :*** *Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Roannais (PLIE) - Annexe financière 2026 à la convention bilatérale avec le Département de la Loire portant sur la mise en œuvre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi - Plan d'actions réalisé 2025 et plan d'actions prévisionnel 2026*
- ***Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :*** *Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) ; Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets*
- ***Construction aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :*** *Apprentissage de la natation - Prise en charge du transport scolaire - Abrogation de la délibération du Conseil communautaire N° DCC 2023-018 du 23 février 2023*
- ***Action sociale d'intérêt communautaire :*** *Financement partagé du poste de coordinatrice du Contrat Local de Santé - Convention de partenariat avec les Communautés de communes du Pays d'Urfé, du Pays entre Loire et Rhône et des Vals d'Aix et Isable ; Locaux sis 97 rue Albert Thomas - Roanne - Convention de superposition d'affectation pour la mise à disposition de locaux de la Ville de Roanne au profit de Roannais Agglomération dans le cadre des missions liées à la petite enfance*
- ***Grand éolien :*** *Avenant n° 1 à la convention de prestations de services entre Roannais Agglomération et la SAS Parc des Vents des Noës*
- ***Grandes centrales photovoltaïques au sol :*** *Avenant n° 1 à la convention de prestations de services entre Roannais Agglomération et la SAS Parc Solaire de Roanne*
- ***Photovoltaïque en ombrières :*** *Avenant n° 1 à la convention de prestations de services entre Roannais Agglomération et la SAS Massification Solaire 2025 ; Avenant n° 1 à la convention de prestations de services entre Roannais Agglomération et la SAS Massification Solaire 2026*
- ***Sport de haut niveau :*** *Convention de mécénat entre Roannais Agglomération et la société Chorale Roanne Basket - Soirée de célébration de la montée en Betclic Elite du club de basket de la Chorale vendredi 15 mai 2026 ; Association Chorale Roanne Basket - Subvention et convention au titre de la saison sportive 2026/2027 ; SAOS Chorale Roanne Basket - Subvention et convention au titre de la saison sportive 2026/2027*
- ***Conseil et sécurisation juridique :*** *Protection fonctionnelle accordée à M. Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération*
- ***Délégation d'attribution du Conseil communautaire :*** *Exercice des pouvoirs délégués au Bureau et au Président*

- Rapport d'activités 2025 et CFU 2025 de Roannais Agglomération

Délibération n°10-09-2026

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, ce jour, le rapport d'activité 2025 de Roannais Agglomération et le Compte Financier Unique 2025 de Roannais Agglomération.
Il précise que ce document est à la disposition du Conseil Municipal et également du public.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 devant le Monument aux Morts. La société musicale « Les Copains d'Accord » animera la cérémonie. Le vin d'honneur sera servi au Foyer Rural.

* Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la carte de remerciements reçue suite au décès de Madame FUMIUS Odette.

* Monsieur le Maire informe l'Assemblée du dispositif Pass'Spectacle porté par l'Association jeunesse et Sports. Ce pass'Spectacle permet à douze jeunes de découvrir quatre spectacles au cours de la saison dans des théâtres du Département, à un tarif très accessible pour les familles. Le principe reste le même : chaque commune partenaire s'engage à prendre en charge 55 € par jeune, dans la limite de trois jeunes par commune, permettant aux familles de ne régler que 35 € par jeune pour l'ensemble du parcours de quatre spectacles.
Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal précédent avait donné une suite favorable à ce dispositif et avait réglé la participation pour un jeune sur la saison 2025-2026 et aucune participation sur la saison 2024-2025.
Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe.

* Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 18 avril et 2 mai 2027. Le tour de garde pour les permanences au bureau de vote sera établi lors d'une prochaine réunion.

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Coline RAPHELOT, qui propose à la commune de devenir Village ambassadeur du don d'organes.
La loi sur le don d'organes est simple (nous sommes tous donneurs présumés sauf celui qui s'y oppose de son vivant) mais n'est pas suffisamment connue du grand public. Lancé en 2019, le ruban vert est le symbole du don d'organes et de tissus. C'est aussi un remerciement et un hommage rendus tant aux donneurs qu'à leurs familles, suite à ce magnifique acte de générosité et de fraternité que représente le don d'organes.
Devenir village amabassadeur du don d'organes, c'est un acte de solidarité nationale et c'est montrer que la Mairie est très sensible à ce sujet, un exemple des valeurs de notre République.
Des panneaux sont à installer à l'entrée du village, ils sont normés (1 m x 25 cm, en aluminuim), coûtent environ 100,00 € pièce et sont à la charge de la commune.
Il n'y a pas de convention à signer, pas de cotisation à payer.
Il est conseillé de communiquer sur le sujet, d'organiser une cérémonie d'inauguration, convier la presse, etc…
Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord.

* Le Comité des Fêtes propose de tirer le feu d'artifice prévu en juillet, lors de leur manifestation du mois de décembre pour les sapins de Noël. Il modifie l'organisation de cet évènement et propose : vente de sapins à 17h00, buvette (vin chaud), feu d'artifice à 20h00 suivi d'une soupe au chou (pas de bal, seulement le repas).
Le Conseil Municipal donne son accord.

* Monsieur Patrice DUCHEZ informe les membres du Conseil que l'association Changy Histoire et Patrimoine propose d'organiser une deuxième session pour l'exposition-photos sur l'eau.

* Madame Fabienne BASSO dit qu'elle a eu une demande pour des cours de cuisine via le projet « Les passeurs de savoirs ». Monsieur Didier GUYADER informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des propositions de transmission de savoir sur l'informatique (du clavier à l'utilisation de l'IA) et sur les prises de vues. A l'inverse, il a reçu des appels à savoirs sur la pêche et les champignons. Le projet prend forme progressivement.

* Madame Isabelle MATILLON fait part du fort grésillement qu'il y a en ce moment sous les gros pylônes électriques vers Arçon/Fargy. Un mail sera envoyé à Madame MERIAUX, référente ENEDIS pour notre commune.

* Prochaines réunions :

- Commission Bâtiments : Lundi 19 octobre à 18h00
- Commission Voirie – Espace public : Mardi 20 octobre à 18h00
- Commission Information-Communication : Mardi 3 novembre à 18h45
- Commission Finances : Mardi 17 novembre à 18h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu
le MARDI 27 OCTOBRE 2026 à 19H30 en Mairie
le MARDI 24 NOVEMBRE 2026 à 19h30 en Mairie